



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livres

Question écrite n° 103103

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que rencontrent les éditeurs pour l'envoi de livres. En effet, pour l'envoi d'une enveloppe de plus de 3 centimètres d'épaisseur, la Poste applique le tarif « colis », nettement plus onéreux que le tarif « lettre ». Ainsi, le coût de l'envoi d'un livre est supérieur à la marge moyenne réalisée par les éditeurs, voire même au montant du prix du livre. Cela représente un obstacle pour les professionnels du secteur, déjà soumis à la rude concurrence des sites de vente en ligne. Aussi elle lui demande si elle envisage de mettre en place, en lien avec la Poste et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes, un tarif spécifique pour l'envoi de livres en France.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Linkenheld](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103103

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1573

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)